



CORRIGENDUM

au Règlement du Prix et aux clarifications

APPEL A CANDIDATURE n° ENI/2019/42196/C/Prix/DZ/02 « FIKRA f'SIYAH »

Date limite de candidature : 25 juillet 2023, à 23h59, heure locale

1/ RÈGLEMENT DU PRIX

Article 12. MODALITÉS DE PAIEMENT DU PRIX

Au lieu de :

Le montant du Prix sera versé par l'Union européenne, sur les comptes spécifiés par les lauréats, au plus tard 60 jours après la notification de la décision d'attribution, à condition que tous les documents demandés soient valides.

En outre, l'Organisateur demandera aux lauréats de transmettre le scan puis les originaux des documents d'identification légale et bancaire. Le modèle de ces documents sera joint au mail de notification.

L'Organisateur n'est pas tenu responsable des conditions bancaires algériennes suite au versement du montant du Prix.

Est modifié comme suit :

Le montant du Prix sera versé par l'Union européenne, sur les comptes spécifiés par les lauréats, au plus tard 60 jours après la notification de la décision d'attribution, à condition que tous les documents demandés soient valides.

En outre, l'Organisateur demandera aux lauréats de transmettre le scan puis les originaux des documents d'identification légale et bancaire. Le modèle de ces documents sera joint au mail de notification.

L'Organisateur n'est pas tenu responsable des conditions bancaires algériennes suite au versement du montant du Prix.

Les comptes ouverts auprès d'Algérie Poste (Comptes CCP) et de la CNEP Banque ne sont pas acceptés.

2/ CLARIFICATIONS

Réponse à la clarification N° 40

Au lieu de :

- Un compte CCP est accepté.

lire :

- Les comptes postaux (comptes CCP) et les comptes CNEP ne sont pas acceptés.

Toutes les autres conditions du Règlement du prix demeurent inchangées. Les modifications ci-dessus font intégralement partie du Règlement du prix.